



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NO 2024-08 FIXANT LA DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, que le conseil de ladite MRC a adopté, lors de sa séance du mercredi 20 mars 2024, le RÈGLEMENT NO 2024-08 FIXANT LA DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES.

Il est aussi possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ces règlements en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi ou entre 8 h 30 et 12 h le vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouverture.

Donné à Lac-Mégantic, ce 27 mars 2024.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière